

ANNÉE	MOIS	JOUR

"DÉFI-JEUNES"

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

À SAVOIR : SI LA DEMANDE EST PRÉSENTÉE PAR UN COLLECTIF (MAXIMUM 5 PERSONNES), UN FORMULAIRE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ POUR CHAQUE PERSONNE. TOUS LES FORMULAIRES DOIVENT ÊTRE REMIS ENSEMBLE.

TYPE DE LA DEMANDE : INDIVIDUELLE COLLECTIVE

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM : _____ PRÉNOM : _____ ÂGE : _____

ADRESSE : _____ APP. : _____ VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

☎ TÉLÉPHONE MAISON : _____ ☎ TÉLÉPHONE CELLULAIRE : _____

@ COURRIEL : _____ ÉCOLE FRÉQUENTÉE : _____

PARMI LES CHOIX, COCHEZ LES CASES APPROPRIÉES :

PRIMAIRE : NIVEAU 1 2 3 4 5 6 SECONDAIRE : NIVEAU 1 2 3 4 5

SECTION 2 : IDENTIFICATION – PARENT OU TUTEUR

NOM : _____ PRÉNOM : _____

☎ TÉLÉPHONE TRAVAIL : _____ POSTE : _____ ☎ TÉLÉPHONE MAISON : _____

@ COURRIEL : _____ LIEN AVEC LE DEMANDEUR : MÈRE PÈRE AUTRE : _____

SECTION 3 : INFORMATIONS SUR LE PROJET

TITRE DU PROJET : _____

NATURE DU PROJET

CULTUREL ET ARTISTIQUE SOCIOCOMMUNAUTAIRE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ÉCOLOGIQUE RÉCRÉOSPORTIF

SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE CRÉATION D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AUTRE ⇨ PRÉCISEZ : _____

DESCRIPTION DU PROJET, OBJECTIFS POURSUIVIS, ACTIVITÉS OFFERTES, ETC.

NOTE : AU BESOIN, JOINDRE UNE PAGE EN ANNEXE

☛ DURÉE DU PROJET : _____ ☛ DATE(S) VISÉE(S) POUR LA RÉALISATION : _____

☛ LIEU DE RÉALISATION DU PROJET : _____

LA CLIENTÈLE, LA PARTICIPATION OU L'ASSISTANCE ESTIMÉE OU VISÉE POUR CE PROJET

☛ NOMBRE : _____

LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET

VISITEURS/SPECTATEURS

POURCENTAGE

ENFANTS ⇨ MOINS DE 12 ANS

☛ ____%

JEUNES ⇨ 13 À 18 ANS

☛ ____%

ADULTES

☛ ____%

AÎNÉS

☛ ____%

PERSONNES HANDICAPÉES

☛ ____%

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES ASSOCIÉS, S'IL Y A LIEU

NOM

RÔLE

SECTION 4 : PLAN DE PROMOTION

COMMENT PRÉVOIS-TU FAIRE CONNAÎTRE TON PROJET AU MILIEU MARIVERAIN? INDIQUE LES MOYENS ET L'ÉCHÉANCIER ENVISAGÉ.

SECTION 5 : APPRÉCIATION DE L'AIDE FINANCIÈRE

EN QUOI LE PROJET QUE TU PROPOSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « DÉFI-JEUNES » CONTRIBUERA À TON DÉVELOPPEMENT PERSONNEL?

SECTION 6 : VALEUR DE LA DEMANDE

POUR CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE CE PROJET, UNE BOURSE DE QUEL MONTANT TE SEMBLE JUSTIFIÉE?

_____ \$

SECTION 7 : FONCTIONNEMENT ET CRITÈRES ⇨⇨⇨ À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE SIGNER

- ➔ Être âgé entre 5 et 16 ans et résider à Sainte-Marie.
- ➔ Présenter un projet individuel ou collectif. Un jeune ne peut être lauréat de ce programme qu'une seule fois par année (que ce soit en tant que porteur du projet ou coéquipier).
- ➔ Le programme soutient des projets à dominantes variées :
 - ✓ Culturel et artistique
 - ✓ Social
 - ✓ Solidarité internationale
 - ✓ Écologique
 - ✓ Récréosportif
 - ✓ Scientifique et technique
 - ✓ Création d'activité économique
 - ✓ Etc...

Tous les projets à dominante sportive ne sont pas admissibles (ex. : hockey, soccer, patinage artistique, baseball, etc.).

- ➔ Pour avoir toutes les chances d'être retenu par le comité, un projet doit répondre à plus d'un critère parmi les suivants :
 - Projet représentant un défi personnel;
 - Projet ayant une utilité sociale;
 - Projet visant un impact local;
 - Projet ayant une valeur de communication et d'exemplarité;
 - Projet visant un encouragement à l'excellence.

Sont exclus du projet :

- Les événements à buts lucratifs;
 - Les fêtes et activités sociales;
 - Les sessions d'études, de formation, de stage ou de perfectionnement;
 - Les voyages touristiques;
 - Les besoins et effets personnels;
 - Les compétitions.
- ➔ Un formulaire de demande doit être complété par le jeune et contresigné par ses parents, tuteur ou représentant du collectif (si mineur). Le demandeur doit déposer son formulaire dans un délai minimal de deux mois avant la date prévue de la réalisation de son projet.
 - ➔ Si le projet est accepté par le comité :
 - Une bourse de 100 \$ à 500 \$ par jeune ou équipe sera remise. Ces bourses seront remises jusqu'à écoulement du montant global disponible au budget en cours. Le principe de premier arrivé, premier servi est appliqué. Le jeune dispose d'un maximum de six mois, après acceptation, pour réaliser son projet.
 - La Ville émettra un premier versant représentant 50 % des sommes requises à la réalisation du projet. Le second 50 % sera remis suite au dépôt du formulaire « **Rapport Défi-jeunes** » qui doit être remis à la Ville au plus tard 30 jours suivant la fin du projet.

Si le boursier n'utilise pas les sommes d'argent aux fins de la demande initiale ou si le projet ne se réalise pas, ce dernier se verra dans l'obligation de rembourser à la Ville la totalité de sa bourse, et ce, dans l'immédiat. Si les conditions ne sont pas respectées, l'individu se verra refuser toute autre demande de subvention subséquente. Dans le cas d'une demande d'équipe (ou de groupe) qui ne serait pas respectée, aucun individu de ce regroupement ne pourrait déposer une demande pour un projet individuel.

SECTION 8 : ENGAGEMENT

NOUS CONFIRMONS AVOIR LU LES EXIGENCES DU PROGRAMME « DÉFI-JEUNES », TELLES QUE DÉCRITES À LA SECTION 7, NOUS NOUS ENGAGEONS À LES RESPECTER ET À RÉALISER LE PROJET DÉCRIT À LA PRÉSENTE DEMANDE.

SIGNATURE DU DEMANDEUR : _____

DATE : _____

SIGNATURE DU PARENT/TUTEUR : _____

DATE : _____

LA DEMANDE DOIT ÊTRE ACHÉMINÉE À L'ENDROIT SUIVANT :

VILLE DE SAINTE-MARIE

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - SLCVC

« PROGRAMME DÉFI-JEUNES »

270, AVENUE MARGUERITE-BOURGEOYS

SAINTE-MARIE (QUÉBEC) G6E 3Z3

-INFORMATIONS-

☎ TÉLÉPHONE : 418 387-2301, POSTE 2237

@ : INFO-LOISIR@SAINTE-MARIE.CA